

## Procès-verbal de la séance du 23 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juin, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

**Etaient présents:** Mmes BUISINE Martine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, POYART Caroline MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, GODEAU Hervé.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes CARRICO Sandrine à M. CRISTOFOLI, MAYORDOMO Frédérique à M. AUROUX, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER et M. FRANÇOIS Daniel à M. CHANCLUD.

**Absent :** M. ALEXANDRE David.

**A été nommée secrétaire :** Mme LASSIMOUILLAS Jeanne.

**Le quorum est atteint :** 9 conseillers présents et 4 procurations.

**Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2023 :** Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont M. GRINDEL était nommé secrétaire de séance.

**Modification de la délibération N°2020-14 Installation du conseil : Fixant le nombre d'adjoint, suite à la démission de la quatrième adjointe et 2020-22 fixant les indemnités.** Lors de l'installation du CM en 2020, le nombre d'adjoint a été fixé à quatre par délibération 2020-14. Suite à la démission de Mme CARRICO Sandrine, uniquement de son poste de quatrième adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les adjoints sont restés au nombre de trois et il n'y a eu aucune répartition de l'indemnité du quatrième adjoint. Il est nécessaire de délibérer pour modifier la délibération ci-dessus en fixant le nombre de Maire-Adjoint à trois. La délibération 2020-22 est modifiée également en ce sens qu'elle fixe l'indemnité du Maire et des trois adjoints. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**Approbation de la motion "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN) de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF).** Une loi est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, elle est inhérente à la loi Climat et Résilience, le ZAN est un objectif pour 2050. Elle demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50% le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée d'artificialisation entre 2011 et 2020, puis 0% en 2050. L'artificialisation des sols, est la conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes et leurs infrastructures : équipements publics, moyen de transport etc. L'AMRF a rédigé une motion pour permettre plus, à ceux qui ont artificialisé le moins. Car cette loi scelle la destinée des zones rurales qui ont peu urbanisé ces dix dernières années en privilégiant le droit à s'étendre des métropoles. Cette motion demande également une aide en faveur de la réhabilitation du bâti vacant dans les communes rurales en facilitant le changement de destination du bâti agricole entre autre, le retrait du décompte régional, de l'artificialisation induite par un projet d'envergure nationale etc... **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

**Motion pour réduire les nuisances engendrées par les trois aéroports franciliens (Roissy-Charles de Gaulle, Orly et du Bourget).** Dans le cadre des journées européennes du bruit, un rassemblement a été organisé à l'initiative d'élus autour de la plateforme de Roissy réunissant élus, populations et associations de riverains des trois plateformes d'Île de France (Roissy, Le Bourget et Orly). L'association DRAPO (Défense Riverains Aéroport Paris-Orly) propose une motion pour demander des mesures concrètes pour mieux protéger les habitants des communes à proximité des aéroports. Cette motion demande le plafonnement du trafic et l'instauration d'un couvre-feu entre 22H et 6H du matin et l'interdiction des avions les plus bruyants sur les trois aéroports franciliens. La santé des riverains est impactée par le bruit et les émissions polluantes mais dans le cadre de la transition écologique, une réduction du trafic aérien en France de 13% permettrait de réduire de 80% de ses émissions de CO2. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) :** Nous sommes avisés par l'insee que le recensement des habitants sur la commune de Longvilliers aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2024. Le recensement est très important pour la commune car le calcul de la population légale est pris en compte pour déterminer la participation de l'état au budget communal. Avant le 30 juin, il faut nommer un coordonnateur communal, il sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population. Les coordonnateurs communaux bénéficieront d'une journée de formation spécifique et obligatoire au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Il encadrera l'agent recenseur. L'insee conseille de ne pas dépasser 300 logements par agent recenseur. La commune inscrira au budget 2024 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête et en recette la dotation forfaitaire de recensement. La dépense la plus importante étant la rémunération de l'agent recenseur. Une délibération fixera la rémunération de celui-ci. M. AUROUX est désigné coordonnateur communal.

**CERCLE HISTOIRE ET PATRIMOINE DE LONGVILLIERS :** nouvelle association sur la commune de Longvilliers créée par M. Patrice CANAL, ancien Maire-Adjoint. La vocation de cette association sera de rechercher, réunir et échanger sur l'histoire de Longvilliers et de ses environs. Ils disposent de nombreux documents historiques depuis l'ouverture des



archives des châteaux de Bandeville et du Plessis Mornay. Nous remercions M. Hélie De Pourtales pour avoir permis cette consultation des archives familiales. M. le Maire propose de subventionner cette association car elle va enrichir le patrimoine de la commune. Il est proposé un montant de 1000€. Le Conseil municipal accepte, une délibération sera prise prochainement en ce sens.

**MOBIL'SPORT 78** : un concept de la Fédération Nationale Sport en Milieu Rural repris dans les Yvelines. C'est une structure itinérante qui amène l'activité physique et sportive dans les territoires qui en sont dépourvus. Le CM n'est pas intéressé car dans notre secteur, il y a de nombreuses activités proposées avec les différentes associations de Saint Arnoult en Yvelines, Cernay la ville, Bullion, Bonnelles et Rochefort en Yvelines, etc ....

**CART** (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) a conventionné avec la société des courses hippiques de Rambouillet afin de mettre en place un partenariat profitable aux deux parties. Les communes de l'agglomération ont la possibilité de parrainer un prix lors de chacune des journées de courses qui se déroulent sur l'hippodrome du Petit Grill. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé.

**Mission Locale Intercommunale de Rambouillet** : La mission locale mène des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16-25 ans sur l'ensemble des communes du Sud-Yvelines. Le coût moyen d'accompagnement d'un jeune est de 950€ par an pour la Mission Locale. Un appel à cotisations 2023 demande aux communes 1€ par habitant soit 542€. Longvilliers a cotisé pendant un certain nombre d'années puis cessé car aucun longvilligeois n'était concerné. La présidente de la mission locale souhaitait que 100% des communes adhèrent à la mission et avait proposé une rencontre avec le conseil municipal. M. le Maire explique que des transformations vont intervenir entre Pôle Emploi et les missions locales pour devenir France travail. Il est convenu de reprendre contact ultérieurement.

**CART** : Le budget de la CART a été voté mais une dizaine de petites communes s'y sont opposées dont Longvilliers. Il y a une augmentation conséquente de l'imposition sur les ménages au profit de la CART, une partie de ces recettes sera reversée aux communes dans le cadre d'un investissement mais surtout au prorata de leur population. M. Chanclud s'est opposé car encore une fois les grosses communes vont être les bénéficiaires et surtout la CART n'a pas vocation à prélever de l'impôt pour le redistribuer sous forme de fond de concours (subvention à l'investissement).

**SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France)** : c'est un document d'urbanisme qui définit un cadre d'aménagement et de développement de la région Ile de France jusqu'en 2040. Il contrôle l'artificialisation des sols et la capacité à urbaniser. Les documents d'urbanisme des communes devront être compatibles avec lui. Il a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace. Début avril un avant-projet a été remis aux collectivités pour avis. Ce document est très volumineux et concerne surtout les grosses villes. Mais il est un bouclier rural pour les plus petites communes où il garantit la possibilité d'extension d'au moins 1ha.

**SEASY** (Syndicat Eau et Assainissement du Sud Yvelines) : rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable exercice 2022. M. Godeau résume l'essentiel de chaque page au fur et à mesure de celles-ci. Ce rapport est fort intéressant et disponible en Mairie. Le service public d'eau potable estime desservir 10 220 abonnés. Concernant Longvilliers (hors le Hameau de Bouc Etourdi raccordé sur le réseau de Dourdan) il y a 247 abonnés. Le syndicat a prélevé 1 682 769 M3 en 2022, en baisse de 2.2% par rapport à 2021. Le linéaire du réseau est de 362.9KM. Le prix au M3 est passé de 1.68€ en 2022 à 1.71€ en 2023.

Le syndicat a lancé beaucoup d'investissement car le réseau de Corbreuse (entrée récemment dans le syndicat) est en très mauvais état. D'autres communes appartenant à la CART sont dans le même cas, une fois leur DSP (délégation de service public) arrivée à échéance, en tant que membre de la CART elles seront rattachées au SEASY (comme Bullion, Bonnelles) dans le cadre de la compétence obligatoire eau et assainissement confiée à la Communauté d'Agglomération.

**SIE (Syndicat Intercommunal des Ecoles Rochefort/Longvilliers)** : Les parents d'élèves sont vraiment mécontents car le centre aéré de Bullion qui acceptait les enfants scolarisés de Rochefort et Longvilliers est à saturation et avait prévenu les parents extérieurs à Bullion qu'ils ne seraient plus acceptés. En septembre, les parents d'élèves avaient donc demandé au SIE de créer un centre de loisirs pour les vacances où les grands seraient dans les locaux de l'école primaire à Rochefort et les petits à l'école maternelle de Longvilliers. Le SIE avait précisé qu'il s'en occupait et au dernier Conseil d'Ecole, ils apprennent que le dossier n'a pas avancé et il n'y a aucune solution de garde pour leurs enfants à la rentrée.

**Entretien des trottoirs** : Un courrier a été rédigé pour paraître dans le prochain journal et sur illiwap afin d'informer les habitants qu'ils sont responsables des trottoirs bordant leur propriété et qu'à ce titre ils doivent couper leurs haies à l'aplomb de leur propriété, trop de propriétaire ne respecte pas cette législation.

La séance est levée à 21H10

